



Marest-Sur-Matz

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal, réunion ordinaire
Du 12 septembre 2026 à 10h

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de M. Florian VERNEY, le Maire.

Présents : MMs AUMONT Christelle, DEMEESTER Christophe, GOY Gaël ; LECLERE Aurélie ; LEGAY Sophie, SEGRÉ Marc, SCHOUTEETEN Nicolas ; VERNEY Florian, YVER Alain

Absents excusés : M. BONICHOT Alain donne pouvoir à Mme AUMONT Christelle, Mme HAVARD Corinne donne pouvoir à M. Marc SEGRE

Secrétaire de séance : Christelle AUMONT

Présents : 9 , donc le quorum de 6 est atteint

Délibération 07.2026.01

Objet : Rapport du délégataire SUEZ EAU France pour la gestion du réseau d'eau potable

Le Conseil Municipal prend acte des documents et ne formule aucune remarque particulière

Cette décision est adoptée à l'**unanimité**, des membres présents et représentés.

Délibération 07.2026.02

Objet : Rapport du délégataire SUEZ EAU France pour la gestion du réseau d'assainissement

Le Conseil Municipal prend acte des documents et ne formule aucune remarque particulière

Cette décision est adoptée à l'**unanimité**, des membres présents et représentés.

Délibération 07.2026.03

Objet : Inscription en non-valeur des créances irrécouvrables de taxe d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE d'inscrire les créances irrécouvrables d'un montant de 582,82 euros net en non-valeur

Cette décision est adoptée à l'**unanimité**, des membres présents et représentés.

Délibération 07.2026.04

Objet : Adhésion de la CC2V au SMDO et au transfert de la compétence « traitement des déchets »

Le conseil municipal, après lecture, APPROUVE la délibération du 22/06/2026 de la CC2V concernant adhésion au SMDO et transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » et se prononce favorablement à cette adhésion et ce transfert.

Cette décision est adoptée à l'**unanimité**, des membres présents et représentés.

Délibération 07.2026.05

Objet : Révision des statuts du SMOTHD & Désignation des délégués des collectivités

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉSIGNE en qualité de délégué au collège FIBRE OPTIQUE : Monsieur SCHOUTEETEN, conseiller municipal

Cette décision est adoptée à l'**unanimité**, des membres présents et représentés.

Délibération 07.2026.06

Objet : Subvention à la Délégation départementale de l'AFM Téléthon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'accorder une subvention de 300€ à la délégation départementale AFM Téléthon.

Cette décision est adoptée à l'**unanimité**, des membres présents et représentés.

Le Maire

M. Florian VERNEY



Le secrétaire de séance

Mme Christelle AUMONT